

AUPS, le 19 avril 2018

ARRIVÉ LE 6207
17 MAI 2018

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/ONRA CL



Département du Var

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

MAIRIE D'AUPS
83630

Le Maire de la Commune d'Aups (Var),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRETE

Article 1er : - Le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur Principal est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Noms et Prénoms	Echelon	Promouvable à la date du
LAGO Catherine	6°	01/08/2018

Article 2 : - Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- au Président du Centre de Gestion.
- publié par affichage.
- notifié à l'intéressée

AUPS, le 19 avril 2018
Le Maire,



Antoine FAURE

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le 23/04/2018
Signature de l'Agent,

Clap



Département du Var

MAIRIE D'AUPS
83630

6207

ARRIVÉ LE
17 MAI 2018
POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRAEL

AUPS, le 19 avril 2018

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la Commune d'Aups (Var),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRETE

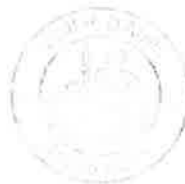
Article 1er : - Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Noms et Prénoms	Echelon	Promouvable à la date du
POURRET Philippe	8°	01/01/2018
MOUSSON Gérald	7°	01/01/2018
DAUPHIN Michaël	7°	01/01/2018
GROS Liliane	7°	01/01/2018
RECOTILLET née BARRILLOT Agnès	7°	01/01/2018

Article 2 : - Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- au Président du Centre de Gestion.
- publié par affichage.
- notifié à l'intéressé

AUPS, le 19 avril 2018
Le Maire,



Antoine FAURE

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'Agent,